

Anjoutey

1, RUE DE LA FRAIRIE 90170 ANJOUTEY
Tél : 03 84 54 66 45 - mairie.danjoutey@orange.fr

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX FORESTIERS

Travaux forestiers Reboisement, plantation et entretien des parcelles 14 et 17

Règlement de consultation

(R.C.)

MARCHÉ N°: 2019/02

Date et heure limites de remise des offres :
19 avril 2019 à 17h en MAIRIE D'ANJOUTEY

Assistance technique à donneur d'ordres
ONF-Stéphane DAMERVALLE
03 84 29 54 07 - 07 77 31 32 66 - stephane.damerville@onf.fr
Office National des Forêts - UT de Plancher-Giromagny - rue de la libération - 70290 Plancher-Bas

ARTICLE 1 - MAITRE D'OUVRAGE

MAIRIE D'ANJOUTEY

1, RUE DE LA FRAIRIE 90170 ANJOUTEY

Tél : 03 84 54 66 45 - mairie.danjoutey@orange.fr

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

TRAVAUX FORESTIERS

La Commune d'Anjoutey est partie prenante du projet ERFICAL : Energie du Reboisement Franche Comté Alsace, portée par l'entreprise Sundgaubois (90200 Vescemont).

La Commune doit reboiser et planter les parcelles 14 et 17 de la forêt communale :

- Parcelle 14 : 2ha, 2400 plants, mélange de chêne sessile, châtaignier et pin sylvestre, 960 protections.
- Parcelle 17 : 6.31ha, 4900 plants, mélange de chêne pédonculé, aulne glutineux et merisier, 980 protections.

L'entretien des plantations est à faire environ 4 ans à partir de la date de réception de la plantation.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 - MODE DE CONSULTATION

CONSULTATION EN PROCÉDURE ADAPTÉE en application de l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, avec possibilité de négociation.

3.2 - DIVISION EN TRANCHES

Le marché est décomposé en tranches :

- Tranche 1 : travaux de plantation
- Tranche 2 : travaux d'entretien de ces plantations

Les travaux définis au C.C.A.P. ne comprennent pas de lot.

3.3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, doit indiquer tous les sous-traitants. Elle doit indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le candidat peut présenter son offre:

- soit individuellement avec possibilité de déclarer des sous-traitants
- soit sous forme d'un groupement conjoint ou solidaire

3.4 - OPTIONS

Sans objet

3.5 - VARIANTES

Aucune variante n'est possible. Le candidat doit impérativement répondre exactement au cahier des clauses techniques particulières.

3.6 - MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard sept jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans faire de réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.7 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.8 - MESURES PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS :

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont à prévoir.

ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DES OFFRES

4.1 - TOUS LES DOCUMENTS DES CANDIDATS SERONT RÉDIGÉS

En langue française

4.2 - LE DOSSIER À REMETTRE PAR LES CANDIDATS COMPRENDRA LES PIÈCES SUIVANTES

4.2.1 - Les DOCUMENTS DC1 et DC2 : CAPACITÉS JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, TECHNIQUE

Pour chacune des entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché, les candidats rempliront intégralement, pour les clauses les concernant, toutes les rubriques du modèle DC1 (intitulé «Lettre de candidature» et le modèle DC2 (intitulé «Déclaration du candidat»). Ces modèles sont fournis dans le présent dossier de consultation.

Les déclarations DC1 et DC2 du candidat sont à remplir et à fournir par le candidat ou par chaque candidat d'un groupement. Elles déterminent les conditions de participation (critères de sélection) :

- Statut juridique et capacité professionnelle
 - Identification juridique du candidat
 - déclarations et attestations sur l'honneur du candidat attestant que le candidat peut répondre au présent marché public
- Capacité économique et financière
 - Chiffre d'affaire global des 3 derniers exercices clos
 - Part du chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché pour les 3 derniers exercices clos
- Capacité technique (à inscrire dans la rubrique G1 du modèle DC2)
 - Effectif de l'entreprise
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du présent marché
 - Certificats de qualifications professionnelles diverses et variées par exemple certification : PEFC, FSC... participation au consortium ERFCAL
 - Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques
 - Références : présentation d'une liste des travaux, de même nature que celui du marché, exécutés au cours des trois dernières années, avec un descriptif indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et les coordonnées du maître d'ouvrage

Un extrait KBIS du candidat, une certification (qualification ou agrément) de garantie de reprise de plants forestiers, une attestation de responsabilité civile et une attestation d'assurance pour les risques professionnels du candidat sont à fournir par le candidat ou par chaque candidat d'un groupement.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

L'absence de références relatives à l'exécution de même nature ne peut pas justifier l'élimination d'un candidat et ne dispense pas l'acheteur d'examiner les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Le candidat peut produire des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres entreprises sur lesquelles il s'appuie pour présenter sa candidature. Dans cette situation, le candidat produit les mêmes documents concernant ces entreprises que ceux qui lui sont exigés. Pour justifier qu'il dispose des capacités d'une entreprise pour l'exécution du marché, le candidat produit un acte d'engagement écrit de cette entreprise.

Le planning de travaux, rédigé par le Maître d'ouvrage et présent dans le dossier de consultation des entreprises de ce marché, est à remettre signé par le candidat avec sa réponse au présent marché.

Le planning de travaux doit être signé par l'entreprise ou par chacune des entreprises s'il s'agit d'un groupement.

4.2.2-UNE REPOSE AU MARCHE (PROJET DE MARCHE)

La réponse au marché par le candidat comprend :

- Un acte d'engagement (document dans le dossier de consultation) à compléter, à dater et à signer par les candidats ayant vocation à être titulaires du marché (candidat individuel ou candidats d'un groupement). Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement relative à un sous-traitant). Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) avec le détail des prestations
- Un mémoire technique des dispositions et des méthodes que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux avec la gestion des déchets (racines, emballages des plants...) et des entretiens des plantations. Seront éventuellement joints :
 - Des plans d'ensemble et de détail
 - Des indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants
 - Des indications concernant les procédés et moyens d'exécution envisagés

Le candidat doit impérativement répondre exactement au cahier des clauses techniques particulières du dossier de consultation des entreprises.

Variantes

Aucune variante n'est possible. Le candidat doit impérativement répondre exactement au cahier des clauses techniques particulières du dossier de consultation des entreprises.

Options

Sans objet

ARTICLE 5 - JUGEMENT DES OFFRES

La validation d'une offre ne pourra être prise en considération qu'à la condition formelle que l'état annuel des certificats reçus ou que l'ensemble des attestations, certificats et déclarations prévues à l'article 46 du Code des marchés publics soient fournis dans les 8 jours à compter de la réception de la demande écrite de la personne responsable des marchés.

Les critères suivants seront utilisés pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Prix : 50 %
- Valeur technique : 50 %

Le planning des travaux, établi par le Maître d'ouvrage, est à prendre en considération et à respecter impérativement. Il doit être accepté et signé sans aucune modification par le candidat.

Chaque critère sera noté sur 100.

Prix des prestations (50 %)

La note du prix des prestations sera attribuée en fonction du mode de calcul suivant :

- L'offre la moins-disante recevra la note maximale soit 100/100
- Les offres suivantes recevront la note $N_{offre} = 100 \times (1 - (\text{Prix offre} - \text{Prix moins-disant}) / \text{Prix moins-disant})$

Valeur technique de l'offre (50 %)

Elle sera appréciée en fonction des sous-critères suivants :

- Mémoire technique (cf. ci-dessus) 40 %
- Capacité technique (références, Pérennité certifications, outillage, matériel...) 50%
- Planning (signature du planning) 10 %

Le mémoire technique doit impérativement faire apparaître les dispositions prises pour permettre la réalisation des travaux selon le planning proposé par le Maître d'ouvrage.

La note technique sera attribuée en fonction du mode de calcul suivant : l'offre la moins-disante recevra la note maximale, soit 100/100

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES SOUS FORMAT PAPIER

La transmission des offres par voie électronique n'est pas acceptée (art. 56. III)

Les offres, seront adressées sous enveloppe cachetée contenant toutes les pièces de l'offre.
L'ENVELOPPE PORTANT LES INDICATIONS SUIVANTE ET MENTION :

MAIRIE D'ANJOUTEY
1, RUE DE LA FRAIRIE 90170 ANJOUTEY

Travaux forestiers
Plantation et entretien des parcelles 14 et 17
de la Commune d'Anjoutey

«NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis»

- A) Les offres pourront être remises contre récépissé au secrétariat de la Mairie d'ANJOUTEY avant la date et l'heure indiquées en page de garde du présent document.
- B) Si les offres sont envoyées par la poste, elles devront être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heure limites. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ainsi que ceux remis sous pli non cacheté, ne seront pas retenus.
- C) Les dossiers de consultation sont délivrés gratuitement aux candidats, sur www.anjoutey.fr et sur www.marches-publics.info. Ils peuvent être également retirés en Mairie.

ARTICLE 8 – AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Renseignements d'ordre administratif :

Mairie d'ANJOUTEY – Mme Nathalie STEIN et Mme Pamela BOUDIER

1, rue FRAIRIE 90170 ANJOUTEY

Tél : 03 84 54 66 45 - mairie.danjoutey@orange.fr

Renseignements d'ordre technique :

Mairie d'ANJOUTEY - M. Gilles MAGNY

1, rue FRAIRIE 90170 ANJOUTEY

Tél : 03 84 54 66 45 - mairie.danjoutey@orange.fr

Assistance technique à donneur d'ordres

ONF – Stéphane DAMERVALLE

03 84 29 54 07 - 07 77 31 32 66 - stephane.damerval@onf.fr

Office National des Forêts - UT de Plancher-Giromagny - rue de la libération - 70290 Plancher-Bas